

Informations de base

2019/2550(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Exclusion de la Banque d'Angleterre et du Bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni du champ d'application du règlement (UE) n° 596/2014

Complétant [2011/0295\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
30/01/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)00792	
30/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
13/02/2019	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
07/03/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
13/03/2019	Décision du Parlement	T8-0162/2019	

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2550(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0295(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/15444

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0146/2019	22/02/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0162/2019	13/03/2019	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2019)00792	30/01/2019	
Document annexé à la procédure	C(2019)2847	11/04/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	